



Piscine intercommunale de Modane

Protocole de réouverture COVID19

à dater du 21 juillet 2020

La piscine intercommunale de Modane située rue des Lissières se compose de 2 bassins couverts de 25m x 15m et 15m x 12,5m ;

Ce protocole définit les modalités d'ouverture de l'établissement afin que les mesures sanitaires liées au COVID-19 soient respectées.

Afin d'assurer la distanciation physique, la FMI fixée habituellement à 562 personnes est rapportée à 140 personnes dans l'enceinte de l'établissement.

Les informations concernant les gestes barrières du nouveau protocole d'utilisation de la piscine sont affichées à l'entrée, dans les vestiaires et au bord du bassin.

Le protocole est affiché à l'entrée de la piscine.

Organisation générale :

Le grand bassin sera aménagé de lignes d'eau en fonction des horaires ; cet aménagement pourra évoluer en fonction de la fréquentation ;

Il est demandé aux usagers, dans la mesure du possible et afin de minimiser le temps dans les vestiaires, d'arriver en ayant revêtu leur maillot de bain ;

Dates et horaires d'ouverture :

L'ouverture est répartie par créneaux de 2 heures avec fermeture de 30 minutes entre chaque créneau afin d'assurer une désinfection totale des espaces communs, vestiaires, douches, sanitaires, casiers, plages et de toutes les surfaces susceptibles d'avoir été touchées ;

➤ du dimanche 21 juillet au dimanche 30 août :

Lundi	10h30-12h30	DÉSINFECTION	14h30-19h00	Aquaforme libre à 17h45 et 18h15 Aquaform à 19h15
Mardi	10h30-12h30		15h00-19h30	Aquaforme libre à 17h45 Aquaforme encadré à 18h30
Mercredi	10h30-12h30		15h00-19h30	Aquaforme libre à 17h45 et 18h15
Jeudi	10h30-12h30		14h30-19h00	Aquaforme libre à 17h45 et 18h15 Aquaform à 19h15
Vendredi	12h00-14h00		15h00-19h30	Aquaforme libre à 17h45 et 18h15 Aquaforme encadré à 12h15
Samedi	10h30-12h30		15h00-19h30	Aquaforme libre à 17h45 et 18h15
Dimanche	10h30-12h30			

Tarifs :

Le tarif des cartes d'abonnement saisonnier a été adapté à la situation particulière de l'année 2020 ; chaque créneau de 2 heures nécessitera un passage en caisse, les tarifs ont donc été revus à la baisse :

- Abonnement adulte : 55.00 euros à la place de 79.00 euros
- Abonnement jeune (4-16 ans) : 35.00 euros à la place de 49.00 euros
- Pas de carte 10 entrées en vente mais par contre, carte 10 entrées en cours ou périmées acceptées
- Entrée unitaire adulte : 3.00 euros à la place de 4.00 euros
- Entrée unitaire jeune (4-16 ans) : 2.00 euros à la place de 2.80 euros
- Pass Liberté HMV : 3.00 euros

Accueil du public :

- ✓ Interdiction d'accès aux personnes présentant des signes respiratoires ou digestifs
- ✓ Obligation de désinfection des mains par gel hydroalcoolique mis à disposition dès l'entrée dans le bâtiment
- ✓ Masque obligatoire pour les plus de 11 ans dès l'entrée dans l'établissement et jusqu'aux vestiaires (poubelles à disposition à la sortie des vestiaires)
- ✓ Respect d'une distanciation physique et règles pour les baigneurs (bonnet de bain obligatoire, douche savonnée obligatoire avant d'accéder au bord des bassins)
- ✓ Communication à destination des usagers afin de respecter les gestes barrières
- ✓ Nettoyage/désinfection des locaux (espaces communs, vestiaires, casiers, sanitaires, plages ...) selon les protocoles habituels en insistant plus régulièrement sur les zones fréquemment touchées par les utilisateurs
- ✓ Respect d'un sens de circulation dans l'établissement matérialisé par du marquage au sol

Zone d'accueil et caisse

- La porte d'entrée restera ouverte pour éviter les contacts
- Un marquage au sol sera mis en place pour respecter la distanciation de l'extérieur du bâtiment à la caisse
- Du fait de la configuration de la zone caisse (hygiaphone), l'agent de caisse sera protégé et disposera néanmoins d'un masque et d'une visière de protection
- Le paiement sans contact sera privilégié
- Le hall d'accueil sera fermé au public ; la zone « goûter » sera condamnée
- Un sens « aller » vers les vestiaires et un sens « retour » sera matérialisé par un marquage au sol en complément de barrière de séparation pour éviter les croisements des personnes aux bornes de contrôle d'accès, en respectant la distance nécessaire.

Les vestiaires, douches et sanitaires

- Nettoyage/désinfection des locaux (vestiaires, casiers, sanitaires) selon les protocoles habituels en insistant plus régulièrement sur les zones fréquemment touchées par les utilisateurs
- Gestion des casiers piscine :
 - o Condamnation de plus de la moitié des casiers
 - o L'utilisateur se verra remettre en caisse une clé de casier numérotée pour déposer ses affaires. Il devra la remettre en caisse en sortant. Le casier sera condamné jusqu'à sa désinfection
- Gestion des vestiaires : l'entrée se fera par l'aile droite et la sortie par l'aile gauche
- Mise en place dans les sanitaires de gel hydroalcoolique pour les usagers
- Mise en place d'un sens de circulation et de barrières de séparation afin d'éviter les croisements dans les douches
- Douche savonnée obligatoire (mise à disposition de gel douche)
- Passage régulier durant le créneau de 2 heures d'un agent d'entretien pour désinfecter les vestiaires et les sanitaires au fur et à mesure des flux d'utilisateurs
- Neutralisation d'une douche sur deux

Les bassins

- Les bancs autour des bassins seront condamnés
- Bonnet de bain et douche savonnée obligatoire
- Des lignes d'eau seront réservées aux nageurs avec consigne d'éviter de s'arrêter sur les bords, afin d'éviter le rassemblement de plusieurs personnes en même temps. Ligne d'eau par niveau
- Pas de prêt de matériel
- Aucun élément personnel ne sera admis au bord des bassins (serviettes, sac...) à l'exception du matériel de nage qui devra être désinfecté dès la sortie du pédiluve (bac de désinfection à disposition)
- Respect des zones de surveillance des bassins par les MNS

Pelouse

- Espace ouvert sous conditions ; se renseigner à l'accueil

Activités

- Les activités suivantes pourront avoir lieu sous réserve de respect et d'acceptation du présent protocole : école de natation, cours particuliers, aquagym ...
- Les clubs sportifs (club subaquatique et club nautique) seront accueillis en dehors des heures d'ouverture au public et devront respecter les mesures de prévention ; ils devront notamment contresigner pour acceptation le présent protocole.

Recommandations générales

Organisation sanitaire

- Entretien et désinfection générale des locaux tous les matins avant ouverture au public ou tous les soirs après fermeture
- Désinfection régulière des locaux durant le temps d'ouverture + fermeture de 30 minutes toutes les 2 heures pour permettre une désinfection totale des vestiaires, sanitaires, douches, plages et de toutes les surfaces susceptibles d'avoir été touchées
- Mise en place de panneaux d'informations dans différents endroits de l'établissement sur la réglementation et les règles sanitaires
- La porte du sas d'entrée reste ouverte pour éviter le contact

Responsabilité du personnel

- Le personnel devra avoir à sa disposition en permanence les matériels et équipements de protection requis pour préserver sa santé au travail (masques, visières, etc...)
- L'ensemble des personnels de l'établissement est responsable de l'application du protocole, le respect de la FMI, des règles d'hygiène et de distanciation.
- Les mesures de protection et de sécurité sont renforcées pour les protéger et du matériel de désinfection devra être à leur disposition au moment de leur prise de service, pendant et à la fin de leur service.
- Le repas du midi sera pris individuellement sur le lieu de travail et dans les locaux dédiés aux personnels, qui feront l'objet du même protocole d'entretien et d'hygiène que les locaux recevant du public

Intervention, sauvetage et secourisme

Une procédure de premiers secours en période de pandémie sera validée par l'équipe avant l'ouverture, ceci pour assurer une totale formation, adhésion et protection des agents

Un rappel des gestes de premiers secours avec ces protections sera effectué avant l'ouverture

Fait à Modane, le 21 juillet 2020

Le Président,

Christian SIMON